

**RAPPORT D'ACTIVITÉS 2010  
DU SERVICE PUBLIC D'ASSAINISSEMENT  
NON COLLECTIF (SPANC)  
DE LA COMMUNAUTÉ DE COMMUNES  
GISORS-EPTE-LEVRIÈRE**



La loi sur l'eau de 2006 a modifié la façon dont les collectivités doivent élaborer leur « rapport annuel sur le prix de l'eau ».

Les rapports produits par les collectivités sont une source de données essentielle pour le Département qui a décidé de créer un « Observatoire territorial de l'eau ». Il pourra ainsi avoir une meilleure vision des enjeux en matière d'eau et d'assainissement dans l'Eure.

Les données du rapport serviront par ailleurs à réaliser des études statistiques qui seront régulièrement transmises aux collectivités. De plus, le rapport sur le prix et la qualité de l'eau permet aux maîtres d'ouvrage de vérifier la bonne gestion de leur service public d'eau et d'assainissement, et donc d'adapter leur mode de gestion. Cela influe en effet sur le prix de l'eau et la qualité du service rendu.

## **1. Légitimité du SPANC**

Article L.2224-8-III du Code Général des Collectivités Territoriales  
(Loi sur l'eau n° 2006-1772 du 30 décembre 2006, art. 54, I, 6°)

Pour les immeubles non raccordés au réseau public de collecte, les communes assurent le contrôle des installations d'assainissement non collectif. Cette mission de contrôle est effectuée soit par une vérification de la conception et de l'exécution des installations réalisées ou réhabilitées depuis moins de huit ans, soit par un diagnostic de bon fonctionnement et d'entretien pour les autres installations, établissant, si nécessaire, une liste des travaux à effectuer.

Les communes déterminent la date à laquelle elles procèdent au contrôle des installations d'assainissement non collectif ; elles effectuent ce contrôle au plus tard le 31 décembre 2012, puis selon une périodicité qui ne peut pas excéder huit ans.

Elles peuvent, à la demande du propriétaire, assurer l'entretien et les travaux de réalisation et de réhabilitation des installations d'assainissement non collectif. Elles peuvent en outre assurer le traitement des matières de vidanges issues des installations d'assainissement non collectif.

Elles peuvent fixer des prescriptions techniques, notamment pour l'étude des sols ou le choix de la filière, en vue de l'implantation ou de la réhabilitation d'un dispositif d'assainissement non collectif.

La Communauté de communes réunit 16 communes et près de 18 500 habitants.

Le Service Public d'assainissement non collectif (SPANC) a été créé par délibération du 29 mars 2005 et assure notamment les compétences contrôle, entretien et réhabilitation des installations d'assainissement non collectif.

## **2. Les contrôles**

### **a. Les prestations proposées par le SPANC**

Les contrôles sont réalisés par le service assainissement non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière. Ils portent sur :

- le diagnostic des systèmes d'assainissement non collectif existants. C'est la 1<sup>ère</sup> visite d'une installation. Elle permet de prendre connaissance de la configuration des ouvrages et d'évaluer leur fonctionnement.
- le contrôle périodique de bon fonctionnement. La réglementation impose un contrôle périodique d'une fréquence maximale de 10 ans.
- le contrôle d'entretien des systèmes d'assainissement non collectifs. Ce contrôle peut être réalisé en même temps que le contrôle de bon fonctionnement.
- le contrôle de conception / implantation, réalisé sur dossier au moment du dépôt d'un permis de construire ou de la réhabilitation d'un système d'assainissement existant. Ce contrôle permet de s'assurer de l'adéquation du système proposé avec les caractéristiques de la parcelle et de l'habitation.
- le contrôle de bonne exécution, réalisé après les travaux de création d'un nouveau système d'assainissement non collectif, mais avant le remblaiement. Il permet de vérifier la conformité des travaux réalisés vis à vis du projet validé lors du contrôle de conception implantation.
- le diagnostic du système d'assainissement non collectif pour une vente immobilière obligatoire depuis le 1<sup>er</sup> janvier 2011 suite à la loi n°2010-788, dite « GRENELLE 2 ».

### **b. Le prestataire**

Le marché a été attribué en septembre 2006 au bureau d'étude AMODIAG ENVIRONNEMENT.

L'ordre de service de démarrage de la mission est daté du 1<sup>er</sup> janvier 2007. Le marché initial avait une durée de 4 ans mais l'avenant n°1 à ce marché a réduit sa durée d'exécution d'une année.

Un contrat de prestations ponctuelles dans le cadre des contrôles SPANC a été signé avec AMODIAG ENVIRONNEMENT prolongeant leur prestation de Juin 2010 à fin Août 2010 dans le cadre de l'accompagnement de la prise de fonction de l'agent SPANC de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (création du poste délibération 2010024).

### c. Détail des prestations réalisées en 2010

	Amodiag Environnement	CDC Gisors-Epte-Lévrière <b>en interne</b>	TOTAL
Contrôles diagnostics	95	2	97
Contrôles de bonne exécution	20	9	29
Contrôles de conception implantation	29	6	35
Contrôle de bon fonctionnement	0	0	0
Contrôles pour une vente	0	8 diag réalisés et 11 diag envoyés	19
Projet de réhabilitation	2	0	2
Dossier de synthèse communautaire	1	0	1
réunions publiques	0	4	4
réunions de travail	3	5	8
<b>TOTAL</b>	150	45	<b>195</b>

Le montant total des prestations facturées en 2010 par AMODIAG Environnement s'élève à 21.941,47 € TTC.

Les contrôles diagnostics initiaux et prestations connexes sont subventionnés à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie.

### d. Bilan général des classifications obtenues suite à la réalisation des contrôles diagnostics (2007-2010).

	Général	Noy	Ves	Dan	Baz	Gis	Bez	Ame	Auth	Guer	Heb	Msv	Neau	SDF	Sanc	Ber	Main
Classe A	67	0	7	0	14	0	8	2	8	0	1	0	8	6	7	1	2
Classe B	267	0	28	3	11	1	36	13	26	5	20	0	51	39	10	3	15
Classe C	722	0	60	1	11	14	96	19	65	36	83	0	127	82	19	30	56
Classe D	1271	1	136	7	16	17	163	41	55	34	147	0	310	102	18	80	107
Classe E	65	0	1	0	1	3	10	3	3	0	5	0	8	10	1	3	17
TOTAL	2392	1	232	12	53	35	313	78	157	75	256	68	504	239	55	117	197
Non classé	823	10	29	0	248	347	42	5	16	15	9	5	44	8	5	6	16

3215 dossiers abonnés créés dans SAGA. 2392 installations classées. 823 non classées ( refus, absence, compteurs vert, collectif.....).

### **3. L'entretien**

#### **a. Organisation de la compétence entretien**

L'entretien a été confié à la SARL NEELS par un marché de prestation de service attribué en septembre 2006.

Lors des contrôles diagnostics ou des contrôles de bon fonctionnement, le contrôleur relève les installations qui nécessitent une vidange, informe les usagers du service proposé par le SPANC, et transmet la liste des clients potentiels à la SARL NEELS. Les usagers sont ensuite contactés par le prestataire qui, en regroupant les interventions d'un même secteur, peut proposer un tarif attractif, fixé dans le marché de prestation de service. Les usagers conservent le choix du prestataire qu'ils souhaitent faire intervenir et restent libres de ne pas utiliser le service proposé par le SPANC. Cette prestation est valable jusqu'au 31 décembre 2010.

Lors du troisième trimestre 2010, la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière (collectivité coordinatrice) a engagé des démarches pour le renouvellement du marché de vidanges dans le cadre du Service Public d'Assainissement Non Collectif (SPANC) qui devrait être effectif à partir de janvier 2011. Les Communautés de communes Epte-Vexin-Seine et du Canton d'Etrépagny ont été associés au projet pour faire un groupement de commandes attribué à la sté Maillot.

La mise en œuvre de ce marché public de vidanges a nécessité la création d'un groupement de commandes dont les modalités de fonctionnement sont définies par une convention en application de l'article 8 du Code des Marchés Publics.

Cette convention a été acceptée et signée en 2010 par les 3 collectivités concernées.

Plusieurs réunions de travail entre les techniciens SPANC de chaque collectivité ont ensuite eu lieu afin de réaliser les documents nécessaires (CCTP, CCAP, AE, BPU, AAPC ...) pour l'appel d'offres du marché.

Le marché vidanges et entretien des installations d'assainissement non collectif pour le groupement de commandes des Communautés de communes Gisors-Epte-Lévrière, Epte-Vexin-Seine et du Canton d'Etrépagny est un marché à bons de commandes en procédure adaptée, à minimum et maximum compris entre 5000 € HT et 9000 € HT par an.

#### **b. Détail des prestations réalisées en 2010**

*Le montant total des prestations facturées en 2010 par la SARL NEELS s'élève à 12.761,26 € TTC. Ce qui correspond à 60 vidanges réalisées chez des particuliers.*

## **4. La réhabilitation**

La Communauté de Communes a choisi de prendre la compétence réhabilitation. L'opération de réhabilitation a lieu uniquement dans les communes qui ont terminées leur zonage et le recensement et le classement des installations assainissement non collectifs par AMODIAG ENVIRONNEMENT.

### **4-1- Les intervenants :**

#### **➤ La Maîtrise d'Ouvrage :**

La Communauté de Communes Gisors-Epte-Lévrière est Maître d'Ouvrage (délibération communautaire n°2005023 du 29 mars 2005 précisant que le SPANC assurerait la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif).

Frais de gestion du SPANC par installations à réhabiliter : 360, 00 € TTC.

#### **➤ La Maîtrise d'Oeuvre :**

Le marché public à procédure adaptée passé selon l'article 28 du Code des Marchés Publics pour la Maîtrise d'Oeuvre a été attribué au bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT suite à la décision n°2009019 pour la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif sur le territoire de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière.

Ce marché est à tranches conditionnelles. Son prix est de 42 622 € TTC. Sa durée est de 2 ans, reconductible expressément 2 fois 1 année.

Parmi les missions du Maître d'œuvre CONCEPT ENVIRONNEMENT :

- animation les réunions publiques présentant l'opération de réhabilitation ;
- réalisation des études de filières (plan, devis...) ;
- suivi des travaux (visite de piquetage, suivi et réception des chantiers).

Les dépenses seront imputées à l'article 4581(opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 350, 00 € TTC

#### **➤ Les entreprises:**

Le marché public à procédure adaptée passé selon les articles 28 et 77 du Code des Marchés Publics pour les travaux de réhabilitation des assainissements non collectif à bons de commande (Minimum par lot par an de 15 réhabilitations et Maximum par lot et par an de 60 réhabilitations) a été attribué, suite à la décision 2010017, aux entreprises suivantes :

**Lot 1 : SOGEA NORD OUEST – La Censurière – Bp 156 – 27930 GRAVIGNY**

**Lot 2 : TRAVAUX PUBLICS DE NORMANDIE – Zone Industrielle – Route de Paris – 27120 PACY SUR EURE**

**Lot 3 : SERPIC – Rue du Canal – CS 24806 – 80048 AMIENS CEDEX 1**

**Lot 4 : AXE TP – Route de Villers sur Trie – 60590 ENENCOURT LEAGE**

La durée du marché est de 1 an et est reconductible de façon expresse pour une période de 1 an.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581(opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

➤ **Constat d'Huissier:**

Un marché de constats d'huissier préalable aux travaux d'installation d'assainissement non collectif a été attribué à la SCP JUAREZ ET HECTOR, sise 5, rue de la Charité –BP 37-27110 LE NEUBOURG.

La durée du marché est de 1 an et est reconductible de façon expresse pour une période de 1 an.

Les dépenses seront imputées à l'article 4581(opération pour le compte de tiers) du budget communautaire M49 (SPANC).

Coût de la prestation par installations à réhabiliter : 144,00 € TTC

➤ **Les financeurs :**

L'opération de réhabilitation est subventionnée jusqu'à 60 % par l'Agence de l'Eau Seine Normandie et 10% par le Conseil Général 27.

➤ **Les administrés concernés :**

L'opération de réhabilitation basée sur le volontariat concerne les particuliers dont les installations sont classées en D et en E.

**4-2- Les opérations de réhabilitation réalisées en 2010:**

↳ **Tranche 1 :**

La première tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs a été réalisée dans les 5 communes suivantes Hébecourt, Sancourt, Amécourt, Bézu St Eloi, Authevernes chacune ayant finalisées leur zonage.

2 réunions publiques ont été planifiées les 17 mars 2010 à la Maison du Village d'Hébecourt pour les communes d'Hébecourt, Sancourt et Amécourt et le 16 mars 2010 à 19 h 00 à la salle des fêtes d'Authevernes pour les communes de Bézu St Eloi.

Suite à la réalisation des études de filières, des journées de permanence d'informations pour les particuliers ont été organisées à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière en présence du bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT et le technicien SPANC.

**Sur 60 dossiers** pouvant être subventionnés pour les travaux de réhabilitation en 2010, **55 dossiers ont été envoyés aux financeurs (AESN et CG27)** pour les travaux de 2010.

	Nombre d'études	Nombre de travaux prévus	Nombre de travaux annulé	Nombre de travaux à réaliser	D	E
AMECOURT	24	22	2	20	22	2
AUTHEVERNES	22	10	/	10	21	1
BEZU SAINT ELOI	7	5	/	5	7	0
HEBECOURT	22	11	/	11	19	3
SANCOURT	10	5	2	5	9	1
<b>TOTAL</b>	<b>85</b>	<b>55</b>	<b>4</b>	<b>51</b>	<b>78</b>	<b>7</b>

4 particuliers ont annulé les travaux avant leur réalisation (voir tableau ci-dessus). Ils ont été facturés 100, 00 € TTC comme indiqué dans la convention travaux.

**51 travaux** ont donc été engagés pour la 1<sup>ère</sup> tranche de réhabilitation.

**Résumé des différentes étapes de l'opération de réhabilitation**  
**pour la 1<sup>ère</sup> de travaux :**

	Nbre d'invités	Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux à réaliser	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
1 <sup>ère</sup> réunion publique du 16 et 17 mars 2010 Tranche 1 Etude 2010 Travaux 2010	Amécourt	43				
	Hébécourt	19				
	Sancourt	18	<b>85</b>	<b>60,28%</b>	<b>51</b>	<b>60,00%</b>
	Authevernes	48				
	Bézu St Eloi	13				
<b>Total</b>	<b>141</b>					

Les travaux ont débuté fin septembre 2010. Suite aux intempéries météorologiques, les travaux de la tranche 1 ont été arrêtés en Novembre 2010.

A la fin de l'année 2010, **35 installations** ont été réhabilitées.

↳ **Tranche 2 :**

La deuxième tranche de réhabilitation des assainissements non collectifs a été réalisée dans les 6 nouvelles communes suivantes Bazincourt sur Epte, Mesnil-sous-Vienne, Dangu, Les Noyers, Saint-Denis-Le-Ferment, Guerny, ayant finalisées leur zonage et 5 communes de la première tranche Sancourt, Hébécourt, Amécourt, Bézu St Eloi, Authevernes.

2 réunions publiques ont été planifiées les 24 septembre 2010 à la salle des fêtes de Saint-Denis-Le-Ferment pour les communes d'Hébécourt, Bazincourt sur Epte, Mesnil sous Vienne, Saint-Denis-Le-Ferment et le 1er octobre 2010 à 19 h 00 à la salle des fêtes de Guerny pour les communes de Dangu, Guerny, Les Noyers.

Suite à la réalisation des études de filières, des journées de permanence d'informations pour les particuliers ont été organisées à la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière en présence du bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT et le technicien SPANC.



	Nombre de nouvelles études	Nombre de travaux prévus	Nombre de travaux annulé	Nombre de travaux à réaliser	C	D	E
AMECOURT	9	3	0	3	1	8	0
AUTHEVERNES	2	5	0	5	0	2	0
BAZINCOURT SUR EPTE	2	1	0	1	0	2	0
BEZU SAINT ELOI	0	1	0	1	0	0	0
DANGU	1	0	0	0	0	1	0
GUERNY	14	8	0	8	0	14	0
HEBECOURT	13	14	0	14	1	12	0
LES NOYERS	0	0	0	0	0	0	0
MESNIL SOUS VIENNE	12	5	0	5	0	12	0
SANCOURT	0	1	0	1	0	0	0
SAINT DENIS LE FERMENT	52	25	0	25	0	48	4
<b>TOTAL</b>	<b>105</b>	<b>63</b>	<b>0</b>	<b>63</b>	<b>2</b>	<b>99</b>	<b>4</b>

Pas de nouvelles études pour la tranche 2 pour les communes de Sancourt et Bézu St Eloi.

Des travaux sont cependant indiqués car ils correspondent à des études réalisées lors de la 1<sup>ère</sup> tranche de 2010 et dont les travaux ont été pris en compte en 2011.

**Sur 63 dossiers** pouvant être subventionnés pour les travaux de réhabilitation en 2011, **63 dossiers ont été envoyés aux financeurs (AESN et CG27)** en décembre 2010.

**Résumé des différentes étapes de l'opération de réhabilitation pour la 2<sup>ème</sup> de travaux :**

	Nbre d'invités	Nbre d'étude faites	%	Nbre travaux prévus	% par rapport aux études	% par rapport au nbre d'invité en amont
<b>2<sup>ème</sup> réunion publique du 24 sept et 1<sup>er</sup> octobre 2010</b> <b>Tranche 2</b> <b>Etude 2010</b> <b>Travaux 2011</b>	Dangu	7	<b>48,17%</b>	<b>63</b>	<b>60,00%</b>	<b>28,90%</b>
	Noyers	1				
	Guerny	34				
	St Denis le F	115				
	Bazincourt	11				
	Mesnil s/vienne	36				
	Hébécourt	14				
<b>Total</b>	<b>218</b>					

↳ Bilan financier des études réalisées en 2010:

### Facturation Etudes

Phase	120,00 €	Total	135,00 €	Total	Total Général
<b>1</b>	21	2 520,00 €	64	8 640,00 €	11 160,00 €
<b>2</b>	18	2 160,00 €	87	11 745,00 €	13 905,00 €
<b>Total Gén.</b>	<b>39</b>	<b>4 680,00 €</b>	<b>151</b>	<b>20 385,00 €</b>	<b>25 065,00 €</b>

↳ Bilans quantitatifs des études en 2010:

	N° Convention Etudes	Nombre Etudes AESN - CG		Etudes restantes	Nombre Etudes/travaux/vidange Subventionnées
Phase 1	AESN : 10181671 CG : 201000069	60	60	0	51
Phase 2	AESN : 1019660 CG : 201000350	240	129	111	63
<b>Total</b>		<b>300</b>	<b>189</b>	<b>111</b>	<b>114</b>

↳ Bilan financier des travaux réalisés en 2010:

	Nombre d'installations réceptionnés en 2010	Montant payé par la CDC aux entreprises
<b>Phase 1</b>	<b>35</b>	<b>284 751,03 €</b>

#### 5. Le zonage

↳ Réactualisation du zonage d'assainissement de la commune de VESLY :

Le marché d'études passé en procédure adaptée pour la réactualisation du zonage d'assainissement de la commune de VESLY a été attribué lors de la commission technique d'appel d'offres du 6 octobre 2010 au bureau d'études CONCEPT ENVIRONNEMENT.

Coût de l'étude 9.500 € HT soit 11.362 € TTC.

Aides sollicitées : CG 27 10% soit 950 € et AESN 50% soit 4.750 €.

Solde à la charge de la CDC Gisors-Epte-Lévrière dont TVA : 5.662 €.

L'ordre de service pour le début de la mission d'actualisation de l'Etude de zonage d'assainissement sur la commune de VESLY a été envoyé en décembre 2010 au bureau d'étude CONCEPT ENVIRONNEMENT.

↳ **Tableau récapitulatif des zonages des 16 communes de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrière :**

Type d'assainissement principal prévu	Communes	1 <sup>ère</sup> délib	Avct enquête publique	2 <sup>ème</sup> délib	Commentaires
ANC	Amécourt	02/02/2008	Faite	22/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE MARS 2010
ANC	Authavernes	12/06/2008	Faite	17/12/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE MARS 2010
COLLECTIF	Bazincourt Sur Epte	30/09/1999	Apport du 13/12/99		MME VAILLANT, relais de chasse route de Bazincourt, M BARBAUD chemin des Ursulines, M et MME LAGACHE chemin de la râpée, M BERGERON château de la râpée, M ROGE, le râpée, M FOURNIER, le haras de la râpée, M DE SUTTER la fausse à la fraude, M DUBUS route de Sainte-Marie sont en ANC.
Pas défini	Bernouville				
COLLECTIF / MIXTE	Bézu Saint Eloi	07/09/2007	Faite	Prise	Seul le Mesnil Guilbert est en ANC // 1ERE VAGUE MARS 2010
COLLECTIF fait	Dangu	03/09/2007	Faite	02/12/2009	TOUT EST FINI // 2eme VAGUE JUIN 2010
COLLECTIF fait	Gisors		EN COURS		
ANC	Guerny	11/01/2008	Faite	26/02/2010	TOUT EST FINI // 2eme VAGUE JUIN 2010
ANC	Hébécourt	18/06/2009	Faite	03/11/2009	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE MARS 2010
ANC	Mainneville	25/09/2009	EN COURS		Seuls Bulletins et Cailletots en ANC soit env 40 maisons
ANC	MESNIL SOUS VIENNE	06/02/2009	Faite	09/04/2010	TOUT EST FINI // TOUT EST EN ANC // 2eme VAGUE JUIN 2010
COLLECTIF	NEAUFLES ST MARTIN	06/11/2009	Faite	18/06/2010	Seuls les Louveaux (M GALICIER), dernière maison dans la vallée M et MME CASTANON, Chemin Noir M et MME HERBRETEAU ET STE VABEL, Chemin de Grainville M Le Père de Graveron et M NEELS, Route de Rouen: M CAVE Michel sont en ANC
COLLECTIF fait	Noyers	02/07/2007	Faite	11/03/2010	TOUT EST FINI // TOUT EST EN ANC // 2eme VAGUE JUIN 2010
ANC toute la commune	SANCOURT	03/09/2007	Faite	18/01/2010	TOUT EST FINI // 1ERE VAGUE MARS 2010
ANC toute la commune	SAINT DENIS FERMENT	06/07/2007	Faite	05/03/2010	TOUT EST FINI // 2eme VAGUE JUIN 2010
ANC toute la commune	Vesly	27/05/2011	EN COURS		Arrêté prescrivant l'enquête publique sur le projet de zonage édité le 12/07/2011

## **6. Tarification de l'assainissement et bilan financier global**

### **a. Tarification de l'assainissement**

Le financement du Service public d'assainissement non collectif doit être assuré par l'institution d'une redevance (art. R2224-19 du Code général des collectivités territoriales), contrepartie du service rendu, constitué par l'accomplissement de la mission de contrôle et, le cas échéant, d'entretien.

Chaque service rendu fait l'objet d'un rapport de visite qui déclenche l'émission d'un titre de recette. Chacune des prestations est facturée au service rendu.

L'ensemble des tarifs des contrôles a été fixé par délibération du Conseil Communautaire du 9 janvier 2007.

En 2010, mise en place d'une redevance annuelle de 27,00 € TTC levée par les délégués d'eau potable pour le compte du service Assainissement Non collectif de la Communauté de communes Gisors-Epte-Lévrrière afin de le financer.

### **b. Présentation des différentes redevances**

#### **Les redevances pour le contrôle diagnostic de l'existant :**

- ✓ Diagnostic seul : 39,00 € TTC

Lors de la visite de contrôle diagnostic et si l'installation nécessite des travaux, AMODIAG ENVIRONNEMENT (prestataire pour le SPANC) propose la réalisation du projet de réhabilitation.

- ✓ Diagnostic + projet de réhabilitation : 54,00 € TTC (valable jusqu'à fin Août, fin de mission du bureau d'étude).

#### **La redevance pour le contrôle de bonne conception et d'implantation :**

- ✓ 57,00 € TTC (sauf pour les particuliers qui ont fait réaliser le projet de réhabilitation par AMODIAG suite aux visites de contrôle diagnostic).

#### **La redevance pour le contrôle de bonne exécution :**

- ✓ 78,00 € TTC le contrôle de bonne exécution qui est réalisé avant le remblaiement des ouvrages d'assainissement non collectif lors d'une installation d'une filière neuve.

#### **La redevance pour le contrôle d'une installation existante dans le cadre de la vente de bien immobilier :**

- ✓ 39,00 € TTC.

#### **La redevance annuelle prenant en compte les contrôles périodique de bon fonctionnement et d'entretien :**

- ✓ 27,00 € TTC répercutés sur les factures d'eau potable soit 13,50 € TTC par facture d'eau potable.

### Les études de filière :

✓ 135, 00 € TTC et 120, 00 € TTC lorsqu'un APD a été réalisé par AMODIAG lors des visites de l'existant.

### **c. Bilan financier global**

Le Compte administratif 2010 du SPANC (Service Public d'Assainissement Non Collectif) de la Communauté de communes voté et approuvé le 15 février 2011, fait apparaître les éléments suivants :

<i>LIBELLES</i>	INVESTISSEMENT		FONCTIONNEMENT	
	DEPENSES	RECETTES	DEPENSES	RECETTES
Résultats reportés				13 135,19
Opérations de l'exercice	163 100,87	200 798,44	56 180,89	89 189,98
<b>TOTAUX</b>	<b>163 100,87</b>	<b>200 798,44</b>	<b>56 180,89</b>	<b>102 325,17</b>
Résultats de clôture		<b>37 697,57</b>		<b>46 144,28</b>
Restes à réaliser	450 000,00	412 302,43	0,00	
vir de la section de fonct				
<b>TOTAUX CUMULES</b>	<b>613 100,87</b>	<b>613 100,87</b>	<b>56 180,89</b>	<b>102 325,17</b>
<b><u>RESULTATS</u></b> <b><u>DEFINITIFS</u></b>		<i>0,00</i>		<b>46 144,28</b>

<b>EXCEDENT NET</b>	<b>46 144,28 €</b>
---------------------	--------------------

#### **Les principales dépenses sont :**

- Les frais liés à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 163.100,87 € réalisés en 2010 (paiement des entreprises, frais de maîtrise d'œuvre ...) et 450.000 € de restes à réaliser.
- Le contrat de prestations de services avec la société Amodiag qui réalise les contrôles d'assainissement pour 21.941,47 €
- Le contrat de vidange avec NEELS est de 12.761,26 €

#### **Les principales recettes sont :**

- Toutes les recettes liées à la réhabilitation des installations d'assainissement non collectif pour 200.798,44 € réalisés en 2010 et 412.302,43 € de restes à réaliser dont :
  - Paiement des particuliers : 124.572,89 €
  - Subvention de l'Agence de l'Eau Seine-Normandie : 57.502 €
  - Subvention du Conseil Général de l'Eure : 18.723,55 €
    - Redevances d'assainissement et la redevance de service pour 89.189 €